

# Réponse du PDG de Blue Green à notre pétition

Mardi 12 janvier, j'ai reçu la réponse à la pétition que les membres du club Blue Green de Seyssins avaient envoyée au PDG du groupe qui gère le golf.

En substance, il prend acte de notre mécontentement mais nous informe qu'il ne changera pas d'avis concernant les animaux domestiques au sein du golf (club-house et parcours) pour des raisons de sécurité, de propreté et d'hygiène.

Vous trouverez ci dessous copie de cette lettre.

## Reponse Petition Bluegreen

However unlike the previous version which had iphone 4, 4s, 5 and 5s stand on their flat sides, the iphone 6 cannot do the same given its rounded sides

---

# Pétition contre une décision de Blue Green : les résultats

✘ La pétition lancée le 19 novembre dernier contre une décision du Président Directeur Général du Groupe Blue Green qui gère le club de golf de Seyssins a recueilli 119 signatures.

Cette action était accompagnée d'un buzz sur Facebook, puisqu'un groupe spécifique avait été créé, sur Twitter également.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont signé cette pétition, quelle qu'elles soient.

**Cette pétition est partie jeudi 17 décembre par lettre recommandée** au Président Directeur Général du groupe, Mr Wilborts. Nous verrons bien si la réception de celle-ci aura quelque effet.

Pour info, une équipe de télévision de France 3 Grenoble avait prévu de venir faire un petit reportage sur notre action ce jeudi 17 décembre. Malheureusement, après avoir pris contact avec la direction du groupe Blue Green, il s'avère que l'autorisation de filmer ne leur a pas été donnée par les hauts dirigeants de ce groupe.

Peut-être ont-ils eu peur que cela ne les dépasse, eux qui aiment tant tout avoir sous contrôle.

Quoi qu'il en soit, je vous tiendrais au courant sur ce blog, sur Facebook, de l'évolution et de la réponse (ou pas) de la direction du groupe.

Nennen sie gesetze und modelle, die der erscheinung ghostwriting hausarbeit of <https://ghostwriter-hilfe.com> zugrunde liegen